



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 février 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), par laquelle le Conseil m'a prié de présenter des rapports trimestriels sur la situation en Somalie. Le rapport rend compte de l'évolution de la situation concernant le processus de réconciliation nationale en Somalie depuis mon rapport du 8 octobre 2004 (S/2004/804). Il décrit aussi les faits nouveaux relatifs à la situation en matière de sécurité, ainsi que les activités humanitaires et de développement mises en œuvre par les programmes et organismes des Nations Unies en Somalie.

II. Formation du Gouvernement fédéral de transition

2. La Conférence de réconciliation nationale a pris fin le 14 octobre 2004 avec la prestation de serment du colonel Abdullahi Yusuf Ahmed en tant que Président de la Somalie. Il a été élu par les membres du Parlement fédéral de transition de la Somalie le 10 octobre 2004 après trois tours de scrutin. Au dernier tour, le colonel Yusuf a obtenu 189 voix contre 79 pour son rival le plus proche, M. Abdullahi Ahmed Addow. M. Addow a accepté l'issue du scrutin et s'est engagé à coopérer avec le Président. Avant le vote, les 26 candidats à la présidence avaient signé une déclaration par laquelle ils s'engageaient à soutenir le président élu et à démobiliser leurs milices.

3. Le 3 novembre, le Président Yusuf a désigné au poste de premier ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie M. Ali Mohammed Gedi, vétérinaire, membre du clan des Hawiye, majoritaire à Mogadishu.

4. Au cours de la première semaine de décembre, le Premier Ministre Gedi a annoncé la nomination de 73 ministres, secrétaires d'État et ministres délégués. Les membres du Parlement ont toutefois reproché à ces nominations de ne pas satisfaire à la formule de représentation clanique adoptée durant la Conférence. En outre, le Président du Parlement n'était pas présent à la cérémonie de prestation de serment. Le 11 décembre, le Parlement a voté une motion de censure contre le Gouvernement pour avoir enfreint les articles 12 et 49 de la Charte fédérale de transition aux termes desquels le Parlement doit approuver la nomination du Premier Ministre et entériner la désignation des membres du Gouvernement.



5. Se pliant à la volonté du Parlement, le Président Yusuf, après des consultations avec le Président du Parlement, Sharif Hassan Sheik Adan, a annoncé, lors d'une conférence de presse commune tenue à Nairobi le 13 décembre, qu'il soumettrait à l'approbation du Parlement la nomination de M. Gedi au poste de premier ministre.

6. Le 23 décembre, le Parlement a entériné la désignation de M. Gedi au poste de premier ministre. Le 13 janvier, il a approuvé la désignation du nouveau gouvernement, qui consistait, en fait, en un élargissement de l'ancien gouvernement, et comptait 92 ministres, ministres délégués et secrétaires d'État, proposés par le Premier Ministre Gedi. Face aux critiques qui lui reprochaient la taille démesurée du Gouvernement, le Premier Ministre a souligné la nécessité d'assurer la participation de tous.

7. Lors de sa première réunion, le 15 janvier, le Gouvernement a créé des commissions chargées de gérer la coopération avec la communauté internationale et d'étudier la question du transfert du Gouvernement fédéral de transition du Kenya vers la Somalie. Le 19 janvier, lesdits comités ont soumis leurs rapports sur la réinstallation du Gouvernement en Somalie.

8. Le Gouvernement fédéral de transition a présenté son plan de réinstallation à la réunion du Comité de coordination et de suivi (voir par. 11 ci-après) qui s'est tenue le 2 février. Pour le Gouvernement, ce plan devrait pouvoir se réaliser avec l'appui des donateurs dans un délai de trois mois à compter de la mi-février. Le budget prévu pour sa mise en œuvre s'élève à 94 375 572 euros. Le plan comporte les étapes suivantes : a) réinstallation de 987 personnes, dont les membres du Gouvernement, les parlementaires et les délégués de la Conférence nationale de réconciliation; b) consolidation de la paix et réconciliation par la voie de l'organisation, dans 92 districts, de conférences consacrées à la question de la consolidation de la paix; c) mise en place d'administrations provisoires régionales et de district, en attendant l'instauration d'une structure fédérale formelle; d) cantonnement et recyclage de 53 000 miliciens; et e) constitution d'une force de police de 10 000 membres. Tout en accueillant favorablement le plan, les donateurs ont souligné la nécessité d'en préciser les volets relatifs au budget et aux programmes. Un comité mixte de donateurs et d'organismes des Nations Unies, dont le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, a été mis en place pour étudier la proposition relative à la réinstallation.

9. Deux délégations de parlementaires somaliens, comprenant au total 73 parlementaires et conduites par le Président et le deuxième Vice-Président, sont arrivées à Mogadishu le 6 février pour s'entretenir des questions de sécurité et de réinstallation avec les responsables locaux, les anciens des clans et d'autres parties intéressées. À cette occasion, des milliers de Somaliens auraient envahi les rues pour souhaiter la bienvenue aux délégations. Ces déplacements ont été financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Somalie, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission européenne. Outre l'important appui qu'elle a apporté à la Conférence nationale de réconciliation, la Commission européenne a accordé à l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique une subvention de 2 millions de dollars destinée à fournir un soutien immédiat au Parlement fédéral de transition, notamment par le biais de la formation.

10. Tout en continuant de résider à Nairobi, le Président Yusuf et le Premier Ministre Gedi ont entrepris un certain nombre de missions diplomatiques dans les

pays de la région. Fin octobre, le Président Yusuf s'est rendu en Éthiopie, où il s'est entretenu avec le Président de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré, et a demandé à l'Union africaine d'envoyer en Somalie quelque 15 000 à 20 000 soldats de la paix. Avec le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune, M. Javier Solana, en mission en Éthiopie, il a examiné la question de l'assistance de l'Union européenne au Gouvernement fédéral de transition. Lors d'une conférence de presse commune avec le Président Yusuf, le Premier Ministre éthiopien Meles Zenawi a déclaré que le nouveau Gouvernement somalien devait s'installer en Somalie le plus tôt possible. Le Premier Ministre Zenawi a également exhorté la communauté internationale à ne pas attendre que la stabilité règne en Somalie avant d'y envoyer une force de stabilisation. Bien que son pays soit déjà très sollicité en ce qui concerne le déploiement de soldats de la paix, il étudierait la possibilité d'appuyer la Somalie dans ce domaine si le Gouvernement et le peuple somaliens en faisaient la demande, et si l'Union africaine l'y autorisait. Les 4 et 5 novembre, le Président Yusuf a effectué une mission à Kampala où il s'est entretenu avec le Président Yoweri Museveni, Président en exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Lors d'une conférence de presse tenue le 5 novembre, le Président Museveni a déclaré que l'Ouganda était disposé à affecter des contingents à la force que l'Union africaine constituerait éventuellement pour appuyer la Somalie. Le 4 novembre, le Premier Ministre Gedi s'est rendu aux Émirats arabes unis où il a assisté aux funérailles de cheikh Zaid Bin Sultan. Le 6 novembre, il s'est entretenu avec les responsables yéménites. Le 12 novembre 2004, au Caire, il a assisté, aux côtés de dirigeants du monde entier, aux funérailles du Président de l'OLP, Yasser Arafat.

III. Activités de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale

11. Le 29 octobre, une conférence de donateurs, réunie à Stockholm, a examiné la possibilité de créer une structure de coordination entre la communauté internationale et le Gouvernement fédéral de transition, chargée de superviser et d'orienter l'assistance à la Somalie. La conférence a prié l'ONU d'assurer la direction de la structure, aux niveaux politique et de la planification. Les donateurs ont préconisé que, durant une phase intérimaire, une troïka comprenant l'IGAD, l'ONU et le Forum des partenaires de l'IGAD représente la communauté internationale au sein d'un comité de coordination et de suivi pour la Somalie. Par ailleurs, la Conférence a examiné un « projet de protocole », qui a été amendé et rebaptisé « Projet de déclaration de principes ». Les donateurs sont convenus que le projet serait examiné et révisé, autant que de besoin, en coordination avec le Gouvernement. D'autre part, ils ont prié l'ONU de coprésider le Comité de coordination et de suivi, au nom de la communauté internationale et aux côtés du Gouvernement fédéral de transition. Dans sa déclaration présidentielle du 19 novembre (S/PRST/2004/43), le Conseil de sécurité s'est félicité de cette proposition.

12. Le Comité de coordination et de suivi a tenu sa première réunion à Nairobi le 11 novembre. Depuis lors, mon Représentant copréside les réunions du Comité aux côtés du Premier Ministre Gedi ou de son représentant.

13. Des fonctionnaires du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ont participé à la réunion que le Forum des partenaires de l'IGAD

a tenue à Addis-Abeba le 3 novembre. Le Forum a noté avec satisfaction l'évolution intervenue en Somalie, tout en soulignant la nécessité d'accorder une attention particulière aux problèmes de sécurité et d'instaurer le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et les autorités du « Somaliland ». Le Forum a également exprimé l'espoir que, lors de sa session de Nairobi, le Conseil de sécurité se pencherait sur la question de la Somalie.

14. Le 19 novembre, lors de la réunion qu'il a tenue à Nairobi, le Conseil de sécurité a consacré une séance publique à la Somalie, qui a permis au Président Yusuf de s'adresser au Conseil et aux membres du Conseil de poser des questions sur les projets du Gouvernement fédéral de transition.

15. Du 13 au 17 décembre, une Mission d'enquête interinstitutions du Siège de l'ONU, conduite par le Département des affaires politiques, s'est rendue en Éthiopie et au Kenya pour y évaluer l'évolution du processus de paix somalien. La Mission s'est entretenue avec le Président Yusuf, le Président du Parlement de transition, des représentants des pays de l'IGAD, des responsables de l'IGAD et de l'Union africaine, des représentants de pays donateurs, des représentants du monde des affaires et d'autres organisations somaliennes et l'Équipe de pays des Nations Unies. La Mission a souligné la nécessité d'appuyer le processus de paix.

L'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement

16. Le 25 octobre, s'adressant au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba, le Président Yusuf l'a exhorté à appuyer son gouvernement en mobilisant un contingent de 15 000 à 20 000 soldats de la paix pour restaurer la paix et la sécurité en Somalie. Il a déclaré que la mise en place de cette force de maintien de la paix se justifiait par la présence, dans le pays, de quelque 55 000 miliciens armés, 500 « techniciens » et 2 millions d'armes légères.

17. Comme suite à cette requête et grâce à un appui financier de l'Italie, l'Union africaine a organisé, les 4 et 5 novembre à Addis-Abeba, un Séminaire de planification pour la stabilisation de la Somalie. Les participants, qui représentaient notamment l'Union africaine, l'IGAD, le Gouvernement fédéral de transition, la Ligue des États arabes, l'Union européenne et l'ONU, sont convenus de la nécessité de mettre en place, en Somalie, une force de protection et une mission de vérification et de suivi de l'Union africaine après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu ouvert à tous entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes armés somaliens. Par ailleurs, les 15 et 16 décembre, l'Union africaine a tenu à Nairobi un autre séminaire d'experts en matière de sécurité sur la Somalie. Le 5 janvier, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réitéré l'intention de principe de l'Union africaine de déployer une mission d'appui à la paix en Somalie et a approuvé la mise en place, à Nairobi d'une mission préparatoire de l'Union africaine chargée d'assurer la liaison avec le Gouvernement fédéral de transition. Le mandat envisagé pour la mission comprend la protection d'installations importantes, l'appui à l'action que mène le Gouvernement fédéral de transition dans le domaine de la sécurité et la surveillance du cessez-le-feu. Selon certaines informations, les tribunaux islamistes et les groupes extrémistes, ainsi que certains groupes armés ne seraient pas favorables au déploiement de « troupes étrangères » en Somalie.

18. L'IGAD a consacré à la Somalie un sommet spécial qui s'est tenu à Nairobi le 14 octobre. Le Sommet a reconnu le gouvernement du Président Yusuf et décidé que

le Conseil des ministres de l'IGAD se rendrait auprès de l'Union africaine, de l'ONU, des États-Unis d'Amérique, de la Ligue arabe et de l'Union européenne pour plaider la cause de l'envoi en Somalie d'une force d'imposition de la paix. La tenue du Sommet a également marqué la fin du rôle que le Comité de facilitation de l'IGAD a joué dans le processus de paix somalien. Lors d'une réunion tenue le 17 novembre à Nairobi, le Conseil des ministres de l'IGAD est convenu de constituer, en lieu et place du Comité de facilitation, une équipe de vérification et de suivi de l'IGAD chargée d'appuyer le processus de paix somalien. Le 10 janvier, le Secrétaire général de l'IGAD a officiellement annoncé, à Nairobi, la mise en place de l'Équipe de vérification et de suivi pour la Somalie.

19. Un communiqué de l'IGAD publié le 31 janvier à Abuja, durant le Sommet de l'Union africaine, a fait état de la volonté de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et du Soudan de participer à une future mission de l'Union africaine visant à instaurer la paix en Somalie. Le 7 février 2005, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a autorisé l'IGAD à déployer une mission d'appui à la paix en Somalie et invité la communauté internationale à appuyer la mission de l'IGAD, en attendant le déploiement d'une mission de l'Union africaine.

IV. Évolution de la situation en Somalie

20. Le 11 octobre, le Gouvernement du « Somaliland », présidé par Dahir Riyale Kahin, a publié une déclaration réaffirmant le caractère non négociable de « la souveraineté et [de] l'intégrité territoriale du Somaliland » et demandant à la communauté internationale d'intervenir pour prévenir un conflit entre la Somalie et le « Somaliland ».

21. Le 25 octobre, le Sous-Secrétaire d'État britannique aux affaires africaines, Chris Mullin, s'est adressé au Parlement du « Somaliland ». Il a exhorté les habitants du « Somaliland » à éviter toute action qui pourrait mettre en péril les progrès réalisés par la Conférence de réconciliation nationale et les a encouragés à rechercher, en concertation avec le Sud, un mécanisme qui leur permette à tous de vivre dans la paix. Lors d'une conférence de presse tenue à Nairobi, M. Mullin a déclaré que son gouvernement était disposé à assurer la formation des forces somaliennes afin qu'elles puissent désarmer les milices. Il a également annoncé une contribution de 3 millions de livres destinée à l'atténuation des effets de la sécheresse en Somalie.

22. Une loi électorale, adoptée le 18 janvier par la Chambre des représentants du « Somaliland », prévoit ce qui suit : la démarcation des frontières des districts et des régions; la tenue d'élections dans toutes les régions du « Somaliland », y compris les régions de Sool et de Sanaag (est); un recensement de la population; les inscriptions sur les listes électorales et la délivrance de cartes d'identité à tous les habitants du « Somaliland » avant les élections. Le 5 février, la Chambre des anciens du « Somaliland » (*Guurti*) a adopté la loi électorale telle que transmise par la Chambre des représentants. La loi a suscité des appréhensions relatives à un éventuel regain de tension entre le « Somaliland » et le « Puntland » durant les élections parlementaires prévues pour le 28 mars 2005.

23. À la demande de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Ghanim Alnajjar, les autorités du « Somaliland » lui ont remis, après l'avoir libérée sans condition, M^{me} Zamzam Ahmed Dualeh qui est,

depuis, retournée au « Puntland ». Âgée de 17 ans, M^{me} Dualeh avait été arrêtée le 15 août 2004 et condamnée, le 15 décembre 2004, à cinq années d'emprisonnement par le tribunal régional d'Hargeisa pour espionnage.

24. Au cours de ces derniers mois, un groupe non identifié opérant à Mogadishu a assassiné des personnalités somaliennes qui avaient exprimé leur soutien au Gouvernement fédéral de transition. Le général Mohamed Abdi Mohamed et le colonel Mahamoud Batar ont été assassinés peu après l'entrée en fonctions du Président Yusuf. Muhammed Hassan Tako a été assassiné le 9 novembre. Ces trois assassinats ont été perpétrés à Mogadishu par des hommes armés masqués. Les trois victimes avaient publiquement déclaré leur soutien au Gouvernement fédéral de transition ainsi qu'à la demande du Gouvernement relative au déploiement de soldats de la paix en Somalie. Le 8 janvier, une grande manifestation a été organisée à Mogadishu contre le déploiement de « troupes étrangères » dans le pays. Un certain nombre de cheikhs et de miliciens relevant des tribunaux islamiques ont conduit la protestation. Selon des informations, les représentants de certains de ces groupes procèdent à l'achat d'armes lourdes, dont des canons antiaériens et des véhicules blindés, avec lesquels ils comptent combattre les troupes étrangères qui viendraient appuyer le Gouvernement. Les groupes alliés aux tribunaux islamiques de Mogadishu sont également influents dans les districts de Badade, dans le Juba inférieur, et de Dhusamareeb, dans la région de Galgudud.

25. Dans le « Puntland », à la suite du départ du colonel Abdullahi Yusuf Ahmed du poste de « Président », l'intérim de la fonction a été assuré par M. Mohamed Abdi Hashi. Le 8 janvier, le Parlement du « Puntland » a élu le général Adda Musse au poste de nouveau Président du « Puntland ». Le général Adde Musse a recueilli 36 voix contre 30 pour M. Mohamed Abdi Hashi.

26. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a facilité plusieurs séries de pourparlers entre des factions de l'armée de résistance Rahanweyn, les clans des Dir et des Marehan de la région de Galgaduud et des clans de la région de Gedo. Les pourparlers ont abouti à des accords consacrant la cessation des hostilités et garantissant l'accès des organismes d'aide humanitaire aux populations civiles. Les dirigeants des factions sont également convenus de restaurer la stabilité dans ces zones et de réinstaller les milices dans des camps, à l'extérieur des villes. Les pourparlers ont également donné l'occasion d'examiner la mise en place et la gestion de comités administratifs intérimaires. Ces différentes initiatives ont permis de faire parvenir l'aide humanitaire à certaines des régions les plus touchées par la crise dans le pays.

Sécurité

27. Les combats intermittents qui se poursuivent en Somalie et la persistance de l'insécurité et de la violence continuent d'empêcher l'Organisation des Nations Unies de mettre en œuvre ces programmes dans de vastes zones du pays. Certaines informations font état de violations à grande échelle de l'embargo sur les armes, qui seraient le fait non seulement de groupes extrémistes et de milices mais aussi de certains membres du Parlement. L'importation d'explosifs et d'armes lourdes s'avère particulièrement préoccupante. Si la prolifération des armes légères constitue un problème qu'il faudra résoudre à long terme, la présence de nombreuses armes lourdes (chars, artillerie, canons antiaériens, lance-roquettes multitubes et mortiers lourds) pose un problème plus immédiat. Une solution

consisterait à mettre en place des mécanismes qui permettent de garantir la détention de ces armes en lieu sûr et leur retrait effectif de la circulation.

28. L'insécurité qui règne à Mogadishu a contraint le Gouvernement fédéral de transition à envisager un retour progressif en Somalie et peut-être une reprise partielle de ses activités dans une autre ville, par exemple Baidoa ou Jowhar. (Mogadishu, Kismayo et la frontière entre la Somalie et le Kenya sont à la phase 5 du Plan de sécurité, tandis que le reste du pays est à la phase 4.) Les délits violents restent monnaie courante à Mogadishu. En outre, des conflits interclaniques se traduisent parfois par des affrontements armés graves qui s'accompagnent de nombreuses victimes. À titre d'exemple, le 20 décembre 2004, 17 personnes auraient été tuées lors d'un affrontement au sein du clan des Abgaal, dans le nord de Mogadishu.

29. Dans le nord, la situation est restée généralement calme sur le plan de la sécurité, bien que la phase 4 du Plan de sécurité soit toujours en vigueur, en partie du fait des attaques perpétrées contre des agents des organismes d'aide en 2004. Toutefois, la poursuite du conflit entre le « Somaliland » et le « Puntland » concernant le contrôle des régions de Sool et de Sanaag demeure un sujet de grave préoccupation. Si les deux côtés ont déployé des troupes dans la région depuis décembre 2002, très peu d'affrontements armés se sont produits jusqu'en novembre 2004, lorsque plusieurs hommes des deux côtés ont été tués lors d'un affrontement survenu près de Las Anod. Les deux côtés ont envoyé des renforts dans la zone, tandis que leurs déclarations laissaient croire à l'imminence d'un affrontement grave. Toutefois, l'affrontement a été évité grâce aux efforts diplomatiques et à l'intervention des dirigeants traditionnels. Une solution à long terme n'a pas encore été trouvée et les deux côtés continuent de déployer des troupes dans la région. Ailleurs dans le nord, des affrontements interclaniques sporadiques ont eu des effets préjudiciables sur les opérations des Nations Unies. Dans le « Puntland », la police et des unités de la milice se plaignent régulièrement de n'avoir pas été rémunérées et leurs protestations conduisent souvent à la fermeture de routes et de terrains d'aviation empruntés par l'Organisation des Nations Unies et les opérateurs économiques.

30. Le sud et le centre de la Somalie continuent de se ressentir gravement du caractère généralisé des luttes interclaniques et du banditisme. Dans le Galgudud-Nord et le Mudug-Sud, un conflit entre les sous-clans des Saad et des Suleiman du clan Habr Gedir a provoqué des combats généralisés et de nombreuses victimes. Les affrontements ont été déclenchés par un conflit relatif au contrôle d'un puits et de zones de pâturage. Les incidents les plus graves auraient entraîné la mort de quelque 12 personnes, le 2 décembre, près de Gelinsoor, et de 11 autres le 18 janvier, à quelque 50 kilomètres au sud de Galkayo. Selon des informations non confirmées, ces affrontements auraient vu l'intervention de chars et de « techniciens ». Plusieurs initiatives ont été lancées pour trouver une solution au conflit.

31. Dans les régions de Bay et Bakool, des conflits violents entre membres de l'Armée de résistance Rahanweyn ont entraîné la multiplication des postes de contrôle, qui limitent le mouvement des organismes d'aide. Les affrontements les plus graves, qui ont opposé les Hadamo de Rahanweyn et les Aulehan de l'Ogaden, se sont caractérisés par une série de tueries de représailles. L'incident le plus grave a été le meurtre de neuf Hadamo, le 25 décembre, près de Eel Beerde. Les tensions

auraient été exacerbées par le fait que le « prix du sang » offert en guise de compensation par les anciens des Aulehan aurait été jugé nettement insuffisant.

32. Dans le nord du Gedo, les tensions se seraient atténuées après plus de deux ans de conflits interclaniques. Les chefs traditionnels auraient été en mesure de conclure un accord sur le contrôle de Belethawa. Ailleurs dans le sud de la Somalie, on n'aurait pas observé d'affrontements graves même si les crimes, les litiges violents et les postes de contrôle mis en place par les milices restent monnaie courante. Lors d'un incident survenu le 8 décembre à Buale, un aéronef de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) a été touché lorsqu'un homme armé a ouvert le feu apparemment en raison d'un conflit du travail.

V. Situation humanitaire

33. Des précipitations plus abondantes que la normale dans la plupart des régions pendant la saison des pluies courtes (octobre à décembre 2004) ont mis fin à quatre années de sécheresse. Elles ont permis d'assurer un certain approvisionnement en eau et en fourrage pour l'économie largement pastorale du pays. Toutefois, malgré ces pluies intenses, la crise humanitaire s'est poursuivie dans les zones touchées par la sécheresse dans la partie nord et centre-sud en raison des pertes de bétail subies antérieurement, de l'insuffisance des pâturages, de l'endettement élevé des ménages et de la misère. La situation dans les zones touchées par la sécheresse de la région centrale a continué à se détériorer, comme en témoignent les taux élevés de malnutrition (19 à 22 %). Dans le sud, les régions du Gedo et du Juba intérieur, déjà très vulnérables, ont continué d'éprouver un besoin pressant d'aide humanitaire à cause de l'insuffisance des récoltes qui ont suivi la saison des longues pluies *Gu*.

34. En plus des pertes de bétail dues à la sécheresse, les températures extrêmement basses et les vents violents qui ont frappé le nord-est de la Somalie (« Puntland ») ont entraîné la mort de 50 à 60 % du bétail survivant, aggravant encore la grande misère des éleveurs. Ces derniers se sont regroupés dans des campements le long des routes ou ont gagné les centres urbains pour chercher du travail, d'où une augmentation considérable du nombre des personnes déplacées.

35. Dans les régions agricoles du sud, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités locales, appuyés par les donateurs, ont fourni des services de santé et distribué des rations alimentaires aux familles et une aide alimentaire supplémentaire. Ils ont également assuré des transports d'eau, réaménagé les sources existantes et fourni des semences. Les activités de protection du bétail et les programmes à plus long terme d'appui aux moyens de subsistance se poursuivent. La visite effectuée par le Coordonnateur des secours d'urgence, M. Jan Egeland, en novembre 2004 a permis de faire connaître à la communauté internationale les besoins immenses de la Somalie en matière d'aide humanitaire.

36. L'acheminement de l'aide humanitaire reste difficile dans de nombreuses parties de la Somalie, en particulier dans la région du centre-sud. Les heurts intermittents entre les clans et les menaces, réelles ou perçues comme telles, concernant la sécurité ont contraint le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité à prendre des mesures rigoureuses. En novembre 2004, plusieurs vols vers des aéroports de la zone centre-sud ont été autorisés pour porter secours à environ 230 000 personnes vivant dans des zones accessibles

uniquement par la voie aérienne parce que la plupart des routes sont minées ou inutilisables.

37. Les côtes somaliennes ont été touchées par le tsunami, en décembre 2004, et l'état d'urgence a été décrété au « Puntland ». Les moyens de subsistance de nombreux habitants des petits villages côtiers ont été détruits, en particulier dans les régions du nord-est. Environ 150 personnes ont été tuées et 18 000 foyers ont été directement frappés par le tsunami. On estime au total à 54 000 le nombre de personnes touchées. De plus, un grand nombre de bateaux de pêche et du matériel ont été perdus. Le nombre des victimes a été d'autant plus grand que la saison de la pêche battait son plein. Les résultats de l'évaluation complète des besoins effectuée à la fin janvier ont été communiqués aux organisations humanitaires et aux partenaires du développement.

38. Les besoins les plus urgents concernent l'eau potable, les vivres et les médicaments, ainsi que l'appui à la construction ou à la remise en état des logements et abris. L'ONU et les ONG ont mobilisé une assistance immédiate pour la fourniture de vivres, de produits non alimentaires, de médicaments, d'eau et du matériel nécessaire à la construction d'abris. L'accès aux victimes a parfois été entravé par l'insuffisance des communications et de l'infrastructure routière. Les camions de produits alimentaires sont restés embourbés pendant plusieurs heures, contraignant les organismes d'aide à utiliser des véhicules à quatre roues motrices, qui ont ralenti les opérations de secours à cause de la capacité réduite et de la pénurie de ce type de véhicule. Outre le mauvais état des routes, les conditions de sécurité ont empêché l'accès à certaines zones touchées de la région de Mudug, qui n'ont pas pu faire d'objet d'évaluations aériennes ou terrestres. Le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont commencé à distribuer du matériel de secours prépositionné dès le lendemain du jour où le tsunami a frappé les côtes. Une évaluation plurisectorielle visant à définir les besoins humanitaires et les besoins à plus long terme en matière de relèvement a eu lieu fin janvier. L'Appel accéléré pour les victimes du tsunami en Somalie a eu des résultats prometteurs. La Norvège s'est engagée à verser 1,6 million de dollars pour les activités de coordination, et des annonces de contribution continuent d'être reçues.

39. La sécheresse et les conflits sporadiques entre les clans ont entraîné le déplacement d'environ 400 000 personnes, qui continuent de vivre dans des conditions extrêmement difficiles. Mogadishu accueille le plus grand nombre de personnes déplacées, soit 250 000. L'ONU et les ONG promeuvent activement l'application des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, pour renforcer les activités de protection et d'assistance.

VI. Activités opérationnelles à l'appui de la paix

Gouvernance

40. Le PNUD collabore étroitement avec le Parlement fédéral de transition depuis sa création (voir S/2004/804, sect. II). Il a établi des relations de travail avec le Cabinet du Premier Ministre et apporte un appui administratif et logistique au

Gouvernement fédéral de transition en vue de son transfert en Somalie. Les mécanismes de financement ont également été mis en place.

41. Le PNUD, l'Union africaine et les donateurs (Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Commission européenne) ont créé une cellule de planification de la démilitarisation de la Somalie, afin de mettre au point un cadre réaliste et une stratégie d'application des opérations correspondantes. Dans le cadre d'un appui plus immédiat au Gouvernement fédéral de transition, le PNUD prévoit d'appuyer la formation de 5 000 policiers dans la région du centre-sud.

42. L'administration du « Somaliland », les organisations humanitaires et les partenaires du développement ont désigné le PNUD comme interlocuteur de la Cellule spéciale de protection. Cette dernière, qui fait partie des forces de police du « Somaliland », a été créée à la seule fin de protéger les locaux et le personnel des ONG internationales et des missions diplomatiques. Forte de 300 hommes, elle assurera des services de sécurité 24 heures sur 24 (pour les bureaux et les logements), ainsi que des patrouilles de sécurité, des interventions rapides en cas d'urgence et une escorte armée pour le personnel appelé à se déplacer dans le « Somaliland ».

43. La formation du personnel pénitentiaire se poursuit au « Somaliland », avec une promotion de 30 « cadets » (28 hommes et 2 femmes) au dernier trimestre 2004. Elle met l'accent sur les règles relatives au respect des droits fondamentaux des détenus. Les fonctionnaires du Bureau des affaires intérieures, créé en 2003, ont terminé leur stage de formation d'un an et commenceront à donner officiellement suite aux plaintes visant des fonctionnaires de police en 2005.

44. Treize femmes venant de différentes régions du « Somaliland » ont été recrutées à l'Académie de police de Mandera. Ces élèves bénéficient d'une aide spéciale, sous la forme d'une allocation de téléphone et de voyage leur permettant de se rendre dans leur famille. Les familles peuvent ainsi se rendre compte de la façon dont leurs filles sont prises en charge, car il s'agit là d'une notion nouvelle pour les habitants du « Somaliland ».

45. Dans la mesure où les conditions de sécurité et d'accès le permettaient, le PNUD a réalisé une étude des établissements humains dans toutes les régions de la Somalie, afin de rassembler des données sur le logement et les modes de subsistance, les revenus, les cultures, le bétail, la sécurité alimentaire, les établissements de santé et d'éducation, l'accès aux sources d'eau, l'incidence des inondations et de la sécheresse, les infrastructures, les exploitations minières et la gouvernance. Ces données serviront à établir une carte de la pauvreté et à établir des stratégies en vue d'éliminer ce phénomène.

46. Dans les régions où la paix et la stabilité ont permis les rapatriements, les villes se sont développées de façon désordonnée, en l'absence de zonage, de normes relatives à la construction et de règles concernant la densité urbaine. Pour régler ces problèmes, le PNUD aide ONU-Habitat à mettre au point un système d'information sur l'aménagement des terres, en créant une base de données géographiques grâce à la numérisation à l'écran d'une image satellite à haute définition et en recueillant sur le terrain les principales caractéristiques relatives à l'habitat.

47. Le principal objectif de cette base de données est de fournir des renseignements aux fins de la collecte des taxes relatives à l'exploitation des sols, en vue d'accroître les recettes municipales. Ces données seront également utilisées

pour l'aménagement urbain, la création de recettes fiscales, la légalisation de la propriété foncière et la mise en place de systèmes postaux; elles devraient aussi permettre de donner un nom aux voies de communication. Ces activités faciliteront en particulier la réinstallation des personnes déplacées et des groupes défavorisés dans les différentes régions. Le système d'information sur l'aménagement des terres d'Hargeisa a été mis en place en janvier 2005 et sera suivi d'une opération analogue à Burao et Boroma.

48. Dans le cadre de l'Initiative de la Banque mondiale en faveur des pays à faible revenu en difficulté, le PNUD a lancé un projet d'enseignement à distance visant l'enseignement supérieur. Il collaborera dans un premier temps avec trois universités, pour renforcer l'accès des étudiants et des enseignants aux programmes d'apprentissage et aux sources de connaissances. L'Université africaine virtuelle et les Ministères de la planification et de l'éducation du « Somaliland » et du « Puntland » sont associés à ce projet.

49. Avec l'aide du PNUD, les entreprises somaliennes ont créé une chambre du commerce et de l'industrie. Le secteur privé a contribué de façon essentielle à la survie du pays en l'absence de gouvernement central opérationnel. La Chambre entend renforcer l'appui au Gouvernement fédéral de transition grâce à des activités de consultation et à mettre en place des réseaux dans la région et au niveau mondial, en vue de promouvoir l'investissement.

50. Au cours du quatrième trimestre 2004, UNIFEM a aidé les membres féminins du Parlement de transition à partager leur expérience avec leurs homologues kenyans pour ce qui est de faire campagne pour l'adoption de projets de loi et de promouvoir les femmes. Les intéressées ont également examiné les moyens de mettre en place les structures légales et constitutionnelles qui permettraient de démarginaliser les femmes et de protéger leurs droits.

Moyens de subsistance

51. L'état d'urgence a été décrété en août 2004 en raison de la sécheresse qui a frappé pendant quatre ans certaines régions de la Somalie. Pour faire face à cette catastrophe, le PNUD a lancé le Programme de moyens de subsistance durables et d'atténuation des effets de la sécheresse afin : d'améliorer les disponibilités en eau et les pâturages; d'augmenter le nombre des activités rémunératrices à l'intention des groupes vulnérables; de créer les conditions propices au renforcement des moyens de subsistance grâce au microcrédit et à l'amélioration de la gestion des ressources locales; et de renforcer la capacité des communautés locales et des institutions de gérer durablement les ressources pastorales.

52. Au moins, 50 000 personnes devraient bénéficier d'un projet, exécuté conjointement par le PNUD, les communautés locales et l'administration régionale, qui vise à remettre en état le « canal chinois » dans le Moyen-Shabelle. L'objectif est de redistribuer l'eau des crues pour l'irrigation et le bétail; de réguler les crues saisonnières et d'en limiter les effets destructeurs; de réduire l'envasement des dispositifs d'irrigation et la dégradation de l'environnement; et d'améliorer les cultures et l'élevage dans les régions du Moyen et du Bas-Shabelle.

53. Le projet devrait également aider la communauté à mettre en place une structure d'exploitation efficace du canal, composée de cultivateurs et d'éleveurs,

afin d'assurer une distribution équitable de l'eau et de réduire les tensions et les conflits entre les clans.

54. Par ailleurs, les personnes déplacées devraient pouvoir se réinstaller dans leurs exploitations. Cela permettra de réduire les conflits concernant les maigres ressources, de renforcer la sécurité alimentaire et d'accroître les sources d'activités rémunératrices pour la population locale et l'administration. L'avantage le plus immédiat sera la création d'emplois pour la population locale grâce aux programmes de vivres contre travail, menés avec l'appui du PAM. Le projet est également l'occasion d'associer les milices actuelles et anciennes à des activités plus constructives.

55. Le PNUD a examiné le secteur de la pêche du « Somaliland », au « Puntland » et dans les zones du centre-sud afin d'évaluer le potentiel, en réunissant les principaux acteurs, en définissant leurs possibilités de développement et les problèmes rencontrés dans ce domaine, les moyens de régler ces problèmes et de déterminer les possibilités d'investissement pour le secteur privé et l'appui nécessaire pour attirer cet investissement.

56. Le PNUD a continué à rassembler des données d'information dans le cadre du projet de diagnostic territorial et de cartographie institutionnelle, qui vise à définir et à planifier des activités locales de développement économique et à en assurer ensuite un suivi ciblé, avec effet de levier, en vue d'exploiter les possibilités et de renforcer les capacités locales. Le projet est achevé en ce qui concerne les régions de Gargara (Awdal), Kalsheikh (Sanaag) et Erigavo (Sanaag) au « Somaliland », ainsi que les villages de Dawad et de Badey, le district d'Eyl (Nugal) et la région de Jariban, y compris Garad (Mudug), au « Puntland ».

57. Au « Somaliland », des projets d'une valeur totale de 2 850 000 dollars ont été exécutés par l'ONU et ses partenaires dans le secteur de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la santé, des services communautaires, des récoltes et de la formation de revenu. Au « Puntland » et à Mogadishu, des projets d'une valeur de 813 000 dollars ont été menés à bien dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la formation de revenu. Le projet « Ensemble pour les filles », qui vise à aider les jeunes Somaliennes en éliminant les causes d'abandon scolaire, a été exécuté au « Somaliland » et au « Puntland », avec un financement s'élevant au total à 786 000 dollars.

Santé

58. Des activités programmatiques sont en cours dans le cadre d'un partenariat entre le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les bénéficiaires de bourses pour élaborer des mesures et des stratégies de lutte contre le paludisme dans les trois zones de la Somalie. Ces activités comprennent notamment une enquête paludométrique visant à collecter des données épidémiologiques actualisées et à mesurer l'endémie du paludisme en Somalie; une étude sur les connaissances, les mentalités, les comportements et les pratiques, visant à recueillir les informations nécessaires au traitement et à la prévention du paludisme; et une étude de la sensibilité aux médicaments en vue de définir un nouveau régime médicamenteux antipaludéen pour la Somalie. Les résultats de ces trois activités devraient être connus en février 2005. Les partenaires s'efforceront d'harmoniser la formation en matière de paludisme au niveau des institutions et des prestataires de services, en évaluant les besoins en formation des partenaires et des

autorités locales. L'achat d'un deuxième lot de 80 000 moustiquaires traitées à l'insecticide, destinées à l'ensemble du pays, est en cours, en complément d'un premier lot actuellement distribué.

Eau et assainissement

59. Les activités relatives à l'eau et à l'assainissement concernant les zones du centre, du sud et du nord-est de la Somalie seront exécutées au cours des prochaines années dans le cadre d'un partenariat Communauté européenne/UNICEF récemment mis en place pour remettre en état ou construire des installations rurales et renforcer les capacités des collectivités locales et nationales. Ce programme de trois ans bénéficie d'un financement de 3 millions d'euros. La Commission européenne (CE) a noué des partenariats en vue d'exécuter des travaux dans la zone nord-ouest et des négociations sont en cours pour collaborer avec l'UNICEF à l'exécution de programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les zones urbaines. Le partenariat CE/UNICEF vise à faire en sorte que 1,5 million de personnes aient accès à l'eau potable et que 500 000 personnes bénéficient de services d'assainissement.

Protection de l'enfance

60. Très peu d'activités en cours en Somalie prévoient de fournir des services et un appui psychosociaux aux enfants marginalisés et vulnérables ou aux enfants victimes de violences, de mauvais traitements et d'exploitation. Se fondant sur une analyse approfondie de la situation et de la capacité des partenaires, l'UNICEF a lancé un projet visant à renforcer la capacité des principaux organismes de défense des droits de l'enfant et à mettre au point une stratégie globale à long terme pour fournir des services et un appui psychosociaux aux enfants somaliens. Ces organismes ont participé à des stages d'initiation et de perfectionnement dans le domaine de l'aide psychosociale. La version définitive d'une stratégie globale est actuellement mise au point dans ce domaine.

61. Neuf réseaux opérationnels de protection de l'enfance continuent de se réunir périodiquement dans l'ensemble du pays. L'appui à ces réseaux prend la forme de partage de l'information, d'appui technique sur des problèmes de protection particuliers, de renforcement des capacités, de suivi et de signalisation des cas de violation et de coordination avec d'autres organisations, ainsi que de directives internationales concernant les mauvais traitements, l'abandon, la violence, la discrimination et l'exploitation.

VIH/sida

62. Au cours de la période à l'examen, le groupe de travail du Fonds mondial de lutte contre le sida a continué de mettre au point les documents techniques nécessaires pour commencer à exécuter un projet sur cinq années. En octobre, l'UNICEF et ses jeunes partenaires ont organisé des activités dans différentes régions du pays pour célébrer la jeunesse somalienne et la Semaine de lutte contre le VIH/sida, par des débats, des manifestations sportives, des sessions de sensibilisation des écoliers visant à mieux faire connaître le virus et la maladie, notamment la vulnérabilité des jeunes dans ce domaine, ainsi qu'à donner un élan à la Campagne mondiale contre le sida, qui est axée sur les femmes et les filles.

63. Dans le cadre de la Journée mondiale contre le sida organisée le 1^{er} décembre 2004, l'UNICEF a aidé les comités de coordination de la lutte contre le VIH/sida à organiser diverses manifestations, dont une série de débats et de séances de questions-réponses télévisés, avec des responsables religieux, des responsables locaux, des professionnels de la santé et des militants d'associations de la société civile; des marathons et des spectacles appelant l'attention sur la nécessité de lutter contre l'opprobre qui entoure les victimes du VIH/sida; des activités de promotions et des manifestations; et des activités de plaidoyer organisées aussi bien en Somalie qu'à Nairobi. Le programme a été organisé en coopération avec les Cabinets du Président et du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition récemment constitué. Les parlementaires ont signé une déclaration d'engagement commune sur la lutte contre le VIH/sida, notamment la lutte contre l'opprobre, la protection et le respect des droits fondamentaux (accès à la prévention, aux soins et aux services d'appui) des personnes séropositives ou atteintes du sida.

Personnes déplacées et réfugiés

64. Les activités du Programme de réintégration des rapatriés et des personnes déplacées ont été étendues au « Puntland ». D'ores et déjà, un cadre a été mis au point avec les autorités de la région et les parties intéressées pour faciliter la réintégration des personnes déplacées et des rapatriés. On estime qu'il y a au « Puntland » entre 25 000 et 33 000 personnes déplacées, dont plus de la moitié aurait moins de 18 ans. Au « Somaliland », le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que des ONG, aident l'administration à consolider les opérations en cours ou achevées grâce à une matrice de réintégration.

65. En 2004, 17 952 réfugiés somaliens au total (soit 3 475 familles) avaient été rapatriés, dont 9 513 (1 743 familles) d'Éthiopie et 8 422 (1 723 familles) de Djibouti. En conséquence, le camp de réfugiés d'Hartisheikh en Éthiopie est officiellement fermé.

66. Au total, 348 ménages réfugiés des zones urbaines ont bénéficié de l'assistance du HCR à Hargeisa. En outre, les autorités du « Somaliland » ont renvoyé au HCR plus de 300 demandeurs d'asile pour des entretiens relatifs aux demandes de statut de réfugié. La représentation du HCR en Somalie a demandé une aide au siège pour étudier ces demandes. Environ 1 800 étrangers ont fait l'objet d'une enquête et des responsables officiels ont été interrogés dans les principaux centres urbains du « Puntland », afin de dénombrer la population étrangère dans la région et les besoins en matière de protection. On estime à environ 20 000 le nombre de ces étrangers, dont la majorité est originaire d'Éthiopie.

67. Le Plan d'action global pour les réfugiés somaliens, qui vise à éradiquer les causes de l'exil des Somaliens, est en cours d'élaboration; il devrait être officiellement adopté lors d'une conférence ministérielle de haut niveau à la mi-2005.

Éducation

68. Étant donné que seulement 19,9 % des enfants sont scolarisés (dont 35 % de filles), l'équipe de pays des Nations Unies a décidé de faire de la réalisation de l'objectif de développement n° 2 énoncé dans la Déclaration du Millénaire l'une des priorités des Nations Unies en Somalie.

69. Les activités ci-après ont été menées pendant la période à l'examen : publication de l'étude annuelle sur la scolarisation avec la participation active des parties somaliennes intéressées; élaboration de principes directeurs pour la scolarisation des filles dans les zones nord-est et nord-ouest (l'accent étant mis sur l'acquisition de compétences pratiques et le VIH/sida); et analyse de l'éducation en Somalie dans une perspective sexospécifique. Les nouveaux manuels destinés aux 7^e et 8^e classes devraient être distribués au cours du premier trimestre 2005. L'UNESCO et l'UNICEF ont distribués des manuels scolaires dans l'ensemble du pays, à raison d'un ouvrage pour deux élèves. Une étude sur les écoles secondaires arabes a été menée à bien et des échanges ont commencé en vue de mettre au point un programme d'enseignement commun et d'organiser les examens. La formation encadrée des maîtres se poursuit; 2 500 enseignants bénéficient d'une formation en cours d'emploi à l'utilisation des manuels des 5^e et 6^e classes dans les régions nord-est et centre-sud. Des installations de distribution d'eau et d'assainissement sont mises en place dans les écoles; du mobilier est fourni aux nouveaux établissements dans le nord-est et le nord-ouest. Un programme pilote de cantine scolaire est exécuté dans 23 écoles, à l'intention de 6 000 élèves; 60 000 élèves, des groupes défavorisés en particulier, devraient en bénéficier dans l'ensemble du pays en 2005.

70. Le nombre des élèves du secondaire a augmenté de 20 % en 2004. L'UNICEF et l'UNESCO ont obtenu de la Commission européenne un financement d'environ 10 millions de dollars, pour appuyer le fonctionnement d'écoles primaires et de 33 écoles secondaires (12 400 élèves) du nord-est et du nord-ouest, pendant une période de deux ans.

VII. Observations

71. Le processus de paix de l'IGAD a permis de conclure un accord de partage du pouvoir pour une période de transition qui doit durer cinq ans. S'il s'agit, à l'évidence, d'un processus de paix extrêmement ouvert, qui a associé tous les clans et la plupart des dirigeants des principales factions, on ne peut pas dire qu'il ait mené à la paix ou à la réconciliation ou que les affrontements aient cessé dans le pays. Les difficultés qui restent à surmonter sont énormes.

72. Peu de temps après son élection, le président Yusuf a sollicité de l'Union africaine l'envoi d'un important contingent de soldats de la paix, pour aider le Gouvernement fédéral de transition à se réinstaller en Somalie. Depuis lors, un consensus s'est dégagé en faveur du déploiement, par l'Union africaine, d'une force de protection. Des mesures de protection devraient aussi être prises pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et des agents des organismes d'aide humanitaire.

73. Au moment où le Gouvernement fédéral de transition s'efforce d'atteindre son objectif le plus immédiat, à savoir sa réinstallation en Somalie, le Parlement devrait, en priorité, s'employer à obtenir de tous les responsables de factions et de milices la cessation des hostilités et l'amorce rapide de négociations en vue d'un accord global de cessez-le-feu. Si la demande lui en est faite et sous réserve d'une disponibilité des ressources, l'ONU pourrait jouer un rôle de conseil lors de la négociation de cet accord.

74. En consultation avec l'Union africaine, l'ONU pourrait également contribuer à planifier le déploiement d'une force de protection. J'espère que les programmes de

formation prévus pour les troupes étrangères et les forces de sécurité somaliennes comporteront un volet relatif aux questions humanitaires et aux droits de l'homme. Dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, l'ONU continuera d'appuyer, en s'en inspirant, les initiatives prises par les organismes des Nations Unies déjà associés à de tels programmes.

75. Le déploiement d'une force militaire étrangère en Somalie suppose une dérogation à l'embargo sur les armes imposé à ce pays. Cela étant, une action plus résolue devra être engagée pour assurer l'application de cet embargo. Le récent rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie a révélé que des violations graves de l'embargo continuaient de se produire et que le pays recevait toujours des armes et des explosifs. Assurée par des mesures appropriées, dont une amélioration des capacités de contrôle, l'application de l'embargo devrait renforcer considérablement la sécurité.

76. Comme l'a préconisé le Conseil (voir S/PRST/2004/43), le Comité de coordination et de suivi, qui est coprésidé par le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition et l'ONU, est un mécanisme que les pays donateurs et les organisations régionales et sous-régionales peuvent utiliser pour appuyer les initiatives du Gouvernement fédéral de transition.

77. La stabilisation de la situation humanitaire est un volet essentiel de l'appui au processus de paix et de réconciliation. La réussite du nouveau gouvernement et l'aboutissement heureux du processus de réconciliation dépendront non seulement de l'appui de la communauté internationale mais aussi de la participation de la population somalienne dans son ensemble, y compris les organisations de la société civile. Le Gouvernement fédéral de transition devrait se fixer comme priorité immédiate la fourniture de l'aide humanitaire à tous les Somaliens qui se trouvent dans le besoin et l'octroi de garanties concernant la sécurité et la sûreté des agents des organismes d'aide humanitaire. Il faut également encourager et aider le Gouvernement à mettre en place des mesures qui garantissent la protection des civils, particulièrement les personnes déplacées et les groupes minoritaires, qui ne bénéficient pas de la protection clanique ou d'autres formes d'appui social.

78. Je tiens à remercier les donateurs qui répondent aux besoins immédiats du processus de paix en Somalie. Hormis ses contributions antérieures au Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix en Somalie, la Norvège a donné l'exemple en mettant à disposition une enveloppe de 2 millions de dollars de son budget de 2004, qui devrait permettre au PNUD de répondre à certains besoins urgents de la présidence, du Bureau du Premier Ministre et de 30 ministères. L'Italie a fourni un appui au Parlement somalien. J'exprime également ma gratitude aux donateurs qui soutiennent la procédure d'appel global – élément de base de la programmation d'urgence et de la collecte de fonds pour 2005. Je tiens à souligner que si, dans d'autres régions du monde, certaines crises humanitaires sont plus pressantes, les besoins humanitaires de la Somalie ne doivent pas être oubliés.

79. L'action que mènent actuellement le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les organismes des Nations Unies pour toucher les donateurs non traditionnels doit être intensifiée. Par exemple, les pays de la Ligue arabe, qui apportent déjà une contribution à la Somalie, pourraient intervenir davantage. Il conviendrait de renforcer les initiatives de paix et de réconciliation qui sont prises à l'échelon des collectivités, dans le domaine humanitaire, étant donné qu'elles offrent une bonne base pour la réconciliation nationale. À court terme, une

contribution limitée du Fonds d'affectation spéciale pour la consolidation de la paix pourrait étendre considérablement la portée de ces activités.

80. Si le Conseil économique et social décidait de constituer un groupe consultatif spécial sur la Somalie chargé d'examiner les besoins humanitaires et économiques du pays, d'évaluer les programmes d'assistance pertinents et de formuler des recommandations en vue de la réhabilitation, de la reconstruction et du développement de la Somalie, cette instance contribuerait sensiblement au développement du processus de paix dans le pays.

81. Dans mon précédent rapport au Conseil (S/2004/804), j'ai souligné que l'évolution du processus de paix somalien exigerait un renforcement de la présence politique des Nations Unies, destiné à aider les parties somaliennes à appliquer leur accord. J'ai également dit que tout renforcement du rôle joué par l'Organisation en Somalie devrait être progressif et devrait tenir compte du résultat des discussions avec le nouveau gouvernement. Des discussions se tiennent régulièrement avec le Gouvernement, principalement par le biais du Comité de coordination et de suivi. Le Gouvernement fédéral de transition, les pays de la région et la communauté internationale de donateurs ont demandé à l'ONU de coordonner l'appui qui devrait permettre au Gouvernement d'appliquer les accords conclus lors de la Conférence nationale de réconciliation et d'instaurer la paix et la stabilité en Somalie. J'ai également signalé, dans ledit rapport, certains domaines où le rôle de l'Organisation devait être rapidement renforcé.

82. Le rôle de l'Organisation consisterait notamment à s'acquitter des tâches suivantes : a) contribuer au dialogue qu'ont entamé les parties somaliennes en vue de la réconciliation; b) contribuer à la réflexion engagée sur la question du « Somaliland »; c) coordonner l'appui au processus de paix avec les pays voisins de la Somalie et d'autres partenaires internationaux; et d) présider le Comité de coordination et de suivi et jouer un rôle politique de premier plan dans la consolidation de la paix en Somalie. Il conviendrait de renforcer les effectifs du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie dans les domaines clefs suivants : relations politiques et militaires, police civile, désarmement, démobilisation et réinsertion et droits de l'homme. Le Bureau politique devra également assurer le secrétariat du Comité. Son intervention devra se situer à un niveau élevé, compte tenu notamment du fait que l'ONU et le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition sont appelés à coprésider le Comité, organe essentiel au stade actuel du processus de paix en Somalie. J'ai l'intention de désigner un Représentant spécial, au rang de Sous-Secrétaire général, pour superviser cette présence accrue de l'ONU. Il ou elle sera secondé par le personnel du Bureau politique dont l'effectif, qui comprendra un représentant adjoint, aura été renforcé.

83. Pour l'heure, je voudrais rendre hommage à Winston Tubman, mon Représentant pour la Somalie, au personnel du Bureau politique et à l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'aux nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales présentes en Somalie, pour le travail dont ils s'acquittent dans le domaine humanitaire et pour leur contribution à l'action que mène la communauté internationale en vue de promouvoir et d'appuyer la réconciliation nationale et la paix en Somalie.